

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 7 Juillet 2015

sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTEK - Mme Elisabeth JAECK - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Éric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

Absent: Mme Aniko JUNG (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du PV de la séance du 9 Juin 2015.
3. Définition des conditions d'aides à l'implantation des structures « petite enfance »
4. Aide à la licence sportive
5. Modification budgétaire
6. Piste cyclable Mommenheim - Waltenheim-sur-Zorn : approbation de l'opération et de son plan de financement
7. Choix de l'imprimeur du bulletin communal
8. Tarif des encarts publicitaires
9. Création d'un poste d'agent d'entretien
10. Point d'étape sur le projet d'aménagement « Résidence Senior »
11. Compte-rendu d'activité de concession 2014 d'Electricité de Strasbourg
12. Rapport annuel 2014 sur la station de traitement des eaux par la Lyonnaise des Eaux
13. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 9 Juin 2015

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2015. Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 9 Juin 2015.

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du
9 Juin 2015 à l'unanimité**

3. Définition des conditions d'aides à l'implantation des structures « petite enfance »

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire explique que trois projets de structures « petite enfance » sont actuellement en cours d'installation à Mommenheim. La commune a soutenu ces projets, notamment dans le cadre des demandes de dérogations concernant l'accessibilité. En outre, la commune a été sollicitée par des demandes de subventions des organismes montant ces projets. M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à débattre des modalités d'aides à l'implantation de ces structures.

Mme MUNCHENBACH-KELLER pense qu'il convient de verser la même subvention à chaque projet, mais uniquement lorsqu'il est porté par une structure associative. Elle rappelle également que la commune se doit de soutenir ces projets, car il aurait été bien plus dispendieux pour la commune d'investir elle-même dans des structures petite enfance qui font cruellement défaut à Mommenheim et sont réclamées depuis longtemps.

M. MULLER serait favorable à une subvention régulière mais convient de la difficulté de la tâche. Il souligne qu'il s'agit ici de structures à but lucratif, qui devront trouver un équilibre par elles-mêmes. M. KEITH rappelle que la commune n'a pas le contrôle de ces structures, ni de l'utilisation de l'argent.

M. WOLF pense qu'il est cohérent également de comparer ce que font les autres communes dans le même domaine. Certaines s'engagent par exemple, sur un soutien égal à douze mois de loyer de la structure.

M. le Maire propose de faire un tour de table afin de connaître l'avis de chacun. Mme MUNCHENBACH-KELLER explique qu'une aide forfaitaire de 3 000 € serait convenable. M. KUHN pense que sur un dossier aussi important, la commune ne doit pas hésiter à soutenir ces structures. M. KLEIN estime qu'une somme de 5 000 € ne serait pas de trop. A l'issue du tour de table, un consensus est trouvé à 3000 €. Le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les projets de structure d'accueil « petite enfance » sont actuellement au nombre de trois sur le territoire de la commune. Il explique également avoir été destinataire de demandes de subvention pour l'installation de ces équipements. Conscient de l'utilité sociale des structures d'accueil « petite enfance », il propose d'attribuer une subvention d'aide à l'implantation, unique et forfaitaire de 3 000 € à chaque projet exclusivement de type associatif, réalisé sur la commune de Mommenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer à 3 000 € le montant de la subvention versée à chaque structure « petite enfance » implantée sur la commune, exclusivement de type associatif, étant précisé que cette subvention est unique et forfaitaire,
- **DIT** que la dépense engendrée sera imputée au compte c/6574.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Aide à la licence sportive

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une aide à la licence sportive était versée par l'Office Municipal des Sports. L'O.M.S. souhaitant mettre un terme à cette aide et afin de continuer à soutenir la pratique sportive parmi les jeunes, il propose que la commune mette en place une subvention portant aide à la licence sportive. Elle sera versée selon le nombre officiellement justifié de licenciés de moins de 18 ans, affiliés à un club sportif de Mommenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer à 8 € par licencié de moins de 18 ans le montant de l'aide pour les associations sportives de Mommenheim,
- **DIT** que la dépense engendrée sera imputée au compte c/6574.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Modification budgétaire

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

L'Adjointe en charge des finances explique aux membres du Conseil Municipal devoir procéder à une modification budgétaire. En effet, le montant prévu à l'article c/6574 « Subventions » ne prenait pas en compte les subventions pour l'implantation des structures « petite enfance », ni l'aide à la licence sportive. A ce titre, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires à leur paiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** les modifications budgétaire suivantes
 - en dépenses à l'article 022: - 4 000 €
 - en dépenses à l'article 6574 : + 4 000 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Piste cyclable Mommenheim - Waltenheim-sur-Zorn : approbation de l'opération et de son plan de financement

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux élus que le Conseil Municipal de Mommenheim avait, par délibération du 11 juin 2013, choisi le SDAUH - Unité Territoriale d'Aménagement du Territoire de Saverne, pour la réalisation de la mission d'assistance d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'un itinéraire cyclable entre Mommenheim et Waltenheim-sur-Zorn. Depuis, l'étude de faisabilité a été réalisée et les acquisitions foncières sont en passe d'être concrétisées. La consultation des entreprises pourra avoir lieu dès cet été. D'autre part, le plan de financement à 50/50 a été validé avec la commune de Waltenheim-sur-Zorn et la commission « Travaux » a rendu un avis favorable au projet de piste cyclable avec deux ouvrages d'art sur la Zorn et le Canal de la Marne au Rhin. C'est ce projet qui est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le tracé de la piste cyclable de Mommenheim à Waltenheim-sur-Zorn, avec la construction de deux ouvrages d'art sur la Zorn et le Canal de la Marne au Rhin,
- **VALIDE** le montant estimatif des travaux pour la Commune de Mommenheim à 345 219,00 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de désignation de la maîtrise d'ouvrage avec la commune de Waltenheim-sur-Zorn,
- **CHARGE** le Maire de faire toutes les démarches auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin afin d'obtenir les subventions se rapportant au projet, notamment celles inscrites au Contrat de Territoire.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Choix de l'imprimeur du bulletin communal

Rapporteur : Mme Elisabeth JAECK

L'Adjointe rappelle aux membres du Conseil Municipal que la charte graphique du bulletin municipal a été actualisée l'année dernière et a été unanimement appréciée. Elle propose de conserver ce modèle et présente un devis de la société Imprex pour le bulletin de 2015. Elle rappelle que le devis du bulletin 2014 était de 5 615,00 € HT pour 1000 exemplaires comportant 60 pages et la couverture. Pour 2015, le devis pour 1100 exemplaires se monte à 5 780,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'impression du bulletin communal, 2015 à la société Imprex pour un montant de 5 780,00 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Tarif des encarts publicitaires

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme l'Adjointe au Maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de fixer chaque année par délibération les tarifs proposés aux acteurs économiques qui souhaitent insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal de Mommenheim. Pour 2015, elle propose le maintien des tarifs de l'année 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal, pratiqués en 2014, à savoir :

➤ ½ page	250 € TTC
➤ 1/3 page	200 € TTC
➤ 1/4 page	150 € TTC
➤ 1/8 page	100 € TTC
➤ ½ page en 4 ^{ème} de couverture	300 € TTC
➤ 1 page entière	500 € TTC
➤ 4 ^{ème} de couverture (page entière)	600 € TTC

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Création d'un poste d'agent d'entretien

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que M. Joseph KUHN souhaite cesser ses activités de gestion de la salle communale au courant de l'été. A ce titre, Le Maire propose de le remplacer par un agent chargé de l'entretien et du nettoyage de la salle, ainsi que de la gestion des locations. Pour ce faire, il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à partir du 1^{er} août 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création d'un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} août 2015 et doté d'une quotité de travail hebdomadaire de 3/35^{ème},
- **CHARGE** le Maire de procéder au recrutement de cet agent.

La délibération est approuvée à l'unanimité

10. Point d'étape sur le projet d'aménagement « Résidence Senior »

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que la commission « Travaux » s'est réunie le 22 juin en présence de Mme HILBERT du CAUE afin de finaliser le projet de résidence senior sur le site de la ferme Krauth. Il présente les différentes options retenues :

- Conservation de l'extension du cimetière,
- Implantation de logements senior sur la partie occidentale de la parcelle,
- Création d'un parking paysager, éventuellement en commun avec la future résidence HEIM,
- Local multi-usage à créer à proximité des écoles, pouvant accueillir la bibliothèque et un accueil périscolaire.

Ce projet sera présenté à OPUS 67 qui en étudiera la réalisation.

11. Compte-rendu d'activité de concession 2014 d'Electricité de Strasbourg

Le rapporteur : M. le Maire

Le contrat de concession signé entre la commune et le concessionnaire Electricité de Strasbourg prévoit la production d'un rapport annuel d'activité. Ce compte-rendu a été remis à la commune et comporte des éléments financiers ainsi que des informations concernant la consommation d'électricité et les travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession 2014 d'Electricité de Strasbourg

12. Rapport annuel 2014 sur la station de traitement des eaux par la Lyonnaise des Eaux

Le rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente le rapport 2014 réalisé par la Lyonnaise des Eaux détaillant les bilans hydraulique et d'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Mommenheim. Le rapport donne également des informations sur la qualité du service et du traitement des eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la Lyonnaise des Eaux, prestataire exploitant la station de traitement des eaux usées de Mommenheim

DIVERS

- ✓ M. le Maire transmet aux membres du Conseil Municipal les remerciements de Mme Doris LIENHARDT adressés à l'occasion de la cérémonie donnée pour son départ à la retraite.
- ✓ M. le Maire précise que les personnes intéressées peuvent se joindre à l'inauguration de la résidence senior à Oberhoffen-sur-Moder qui aura lieu le 18 juillet. L'équipe municipale avait visité le chantier en 2014.
- ✓ Les festivités du 13 juillet débuteront à 21h et se poursuivront par un feu d'artifice tiré du stade.
- ✓ Le samedi 4 juillet, le tour de Pamina a fait étape à Mommenheim, où les participants en ont profité pour se désaltérer.
- ✓ M. le Maire annonce que Mme Christine HEITZ a ouvert une école de pilotage de drones appelée « Bee Drom ».
- ✓ M. le Maire présente les travaux de voirie envisagés par la Communauté de Communes de la Région de Brumath pour l'année 2015. Pour des raisons budgétaires, seuls les travaux obligatoires relatifs à la sécurité seront réalisés.
- ✓ La commission « Travaux » s'est réunie le 29 juin afin de prendre connaissance des travaux proposés par le SDEA sur les réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux afin de minimiser les risques d'inondations sur la commune de Mommenheim.
- ✓ M. Alain BIETH est en charge du dossier canicule. Il fera appel aux conseillers municipaux en cas de besoin.
- ✓ La visite du jury départemental « villages fleuris » a eu lieu le 3 juillet.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22h50.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF

